

## JAPON

### Document de travail

#### Approche graduelle en vue d'une interdiction complète des essais

1. Il va sans dire qu'un arrêt à brève échéance de tous les essais nucléaires constituerait un pas important vers l'objectif final du désarmement général et complet. Une interdiction complète des essais serait un instrument extrêmement efficace pour freiner la prolifération nucléaire tant horizontale que verticale.

Toutefois, l'histoire déjà longue des négociations en la matière semble indiquer que cette question est marquée par des interactions compliquées où interviennent des facteurs politiques, stratégiques, techniques et autres. Il n'a malheureusement pas été possible jusqu'à présent de trouver une solution et un accord rapides et faciles. Il convient de reconnaître, en outre, que les perspectives de voir cela devenir une réalité dans l'avenir immédiat ne sont pas particulièrement brillantes. Si tel est le cas, il conviendrait de prendre le plus rapidement possible des mesures pour surmonter les difficultés et entamer le processus conduisant à l'objectif recherché.

2. Le 12 juin, le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. S. Abe, a présenté la proposition ci-après dans la déclaration qu'il a faite à la séance plénière de la Conférence du désarmement :

"Faute de pouvoir arriver d'emblée à une interdiction complète des essais, nous devrions envisager sérieusement une mesure de deuxième meilleur choix, à savoir une formule par étapes, qui consisterait à prendre comme seuil les explosions nucléaires expérimentales souterraines dont la puissance est présentement jugée techniquement vérifiable sur une base multinationale; un accord interviendrait pour interdire les explosions expérimentales dépassant le seuil, lequel serait ensuite abaissé à mesure que s'améliorerait la capacité de vérification."

Cette proposition ne prétend pas instituer une interdiction complète des essais d'un seul coup, mais tend à ce que des mesures réalistes soient prises pour y parvenir. Dans le contexte actuel tout au moins, elle représenterait l'approche la plus réaliste pour sortir de l'impasse qui semble prévaloir dans nos délibérations en la matière et nous rapprocher constamment de notre objectif.

3. Le Japon espère sincèrement qu'un Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires sera créé aussi rapidement que possible. Nous souhaitons aussi que l'approche graduelle considérée y soit examinée avec bienveillance.

4. Une des principales difficultés à laquelle se heurte l'interdiction des essais nucléaires est celle qui est liée à la création d'un système de vérification susceptible d'emporter la conviction de tous les intéressés et de garantir que toute violation serait promptement décelée. En attendant un accord sur une interdiction complète des essais, il convient d'assurer une coopération maximale pour créer un système de vérification multilatérale et améliorer celui-ci d'une façon continue.

5. Pour mettre en oeuvre l'approche graduelle et créer un système de vérification multilatérale à une date rapprochée, il serait souhaitable de s'occuper de deux aspects importants du problème :

Le premier est la détermination d'un "seuil", c'est-à-dire la magnitude d'explosion nucléaire qui est à l'heure actuelle vérifiable multilatéralement avec les capacités de vérification multilatérale existantes.

Le second est la recherche de méthodes de coopération entre les Etats pour améliorer ces capacités afin d'abaisser graduellement le niveau du seuil.

Simultanément avec ces exercices, il sera également souhaitable d'entamer des discussions sur un mécanisme institutionnel pour faire fonctionner l'ensemble du processus.

6. La partie technique des exercices susmentionnés pourrait être très opportunément confiée au Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui a déjà apporté d'importantes contributions dans ce contexte. En particulier, nous sommes convaincus que l'expérience acquise grâce aux essais techniques du Groupe concernant l'échange international de données sismologiques pourra jouer un rôle très important lorsqu'on examinera l'étendue des capacités de vérification multilatérale.

Il convient également de reconnaître pleinement l'importance du rôle que les moyens techniques nationaux peuvent jouer en complétant le système multilatéral et en y apportant des contributions.